



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/68
21 février 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Quinzième session
Genève, 28-30 novembre 2006

**RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE
SUR SA QUINZIÈME SESSION**

Résumé

Le Comité de l'énergie durable a tenu sa quinzième session à Genève du 28 au 30 novembre 2006. Le présent document porte sur les questions de procédure, comme l'élection de membres du Comité, l'approbation du programme de travail pour 2007-2008 compte tenu de l'évaluation pour l'exercice 2004-2005, et l'adoption du mandat révisé du Comité, et sur des questions de fond telles que la mise en œuvre de la réforme de la CEE et l'examen de chacune des activités prévues dans le cadre du programme, des projets spécialisés, des activités sous-régionales relatives à l'énergie et les travaux du Conseiller régional de la CEE pour l'énergie. Les mesures prises par le Comité y sont aussi présentées brièvement. Suivant la demande du Comité exécutif, le Comité a examiné le mandat de tous ses organes intergouvernementaux. Tous les mandats adoptés et les détails des prorogations dont ils ont fait l'objet figurent dans le présent document. Celui-ci décrit en outre de façon circonstanciée les discussions qui ont eu lieu au sujet des nouveaux risques pour la sécurité énergétique et des moyens de les atténuer, ainsi que les recommandations faites dans ce domaine, y compris la recommandation visant à ce que le Comité engage une large concertation intergouvernementale sur les aspects techniques de la sécurité énergétique dans certains domaines et la décision de demander à la Commission des indications stratégiques sur l'ordre de priorité à respecter à cet égard lors de la session de 2007 du Comité de l'énergie durable.

Première partie: Compte rendu des travaux

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Participation.....	1 – 6	5
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	7	6
III. Bureau de la session (point 2 de l'ordre du jour)	8 – 9	6
IV. Mise en œuvre de la réforme de la CEE et questions découlant de la soixante et unième session de la Commission relatives aux activités dans le domaine de l'énergie (point 3 de l'ordre du jour)..	10 – 13	6
V. La sécurité énergétique: risques nouveaux et atténuation de ces risques, synthèse de la situation mondiale; rapport sur la sécurité énergétique dans le monde et la région de la mer Caspienne et examen des travaux du Forum de la sécurité énergétique (point 4 de l'ordre du jour)	14 – 20	7
VI. L'énergie au service du développement durable dans la région de la CEE et contribution au cycle 2006-2007 de la Commission du développement durable (point 5 de l'ordre du jour).....	21 – 23	9
VII. Harmonisation mondiale de la terminologie des réserves et ressources énergétiques et examen des travaux du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales (point 6 de l'ordre du jour)	24 – 27	10
VIII. Débat d'experts sur la réglementation et les investissements dans le secteur de l'électricité et examen des travaux du Groupe spécial d'experts de l'électricité (point 7 de l'ordre du jour)	28 – 31	12
IX. Atténuation des conséquences environnementales et sociales de la production et de l'utilisation de charbon et examen des travaux du Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable et du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon (point 8 de l'ordre du jour)	32 – 35	14
X. Le gaz naturel, combustible du présent, et défis pour l'avenir; examen des travaux du Groupe de travail du gaz, des groupes spéciaux d'experts correspondants et du Centre du gaz (point 9 de l'ordre du jour)	36 – 38	16

Note: Toute la documentation et toutes les communications présentées lors de la session sont disponibles sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/ie/se/com.html>.

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
XI. Efficacité énergétique, dépendance à l'égard des importations et changements climatiques et examen des travaux du Comité directeur du projet «efficacité énergétique 21» et du Groupe spécial d'experts pour la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques (point 10 de l'ordre du jour).....	39 – 42	17
XII. Le point sur les services consultatifs régionaux, y compris les activités sous-régionales, dans le domaine de l'énergie (point 11 de l'ordre du jour).....	43 – 44	18
XIII. Réunion du bureau élargi du Comité de l'énergie durable tenue le 14 décembre 2005 (point 12 de l'ordre du jour).....	45	19
XIV. Programme de travail de la CEE dans le domaine de l'énergie pour 2007-2008 et son évaluation biennale (point 13 de l'ordre du jour)		
A. Évaluation du programme de travail pour l'exercice 2004-2005	46 – 47	19
B. Examen du mandat révisé du Comité	48	20
C. Structure du Comité et de ses organes intergouvernementaux	49	20
D. Programme de travail, organes subsidiaires compris, et suite donnée par le Comité au plan de travail pour la réforme de la CEE	50 – 51	20
E. Calendrier provisoire des réunions pour 2007	52	21
XV. Coopération et coordination avec d'autres organismes (point 14 de l'ordre du jour).....	53 – 55	21
XVI. Questions diverses (point 15 de l'ordre du jour).....	56	23
XVII. Adoption du rapport (point 16 de l'ordre du jour)	57	23

Annexe

Calendrier révisé des réunions du comité de l'énergie durable et de ses organes d'exécution en 2007.....	24
--	----

**Deuxième partie: Mesures prises par le Comité de l'énergie durable
et approuvées ultérieurement par le Comité exécutif**

*Pour des raisons pratiques, la deuxième partie du présent rapport
fait l'objet d'un additif séparé (ECE/ENERGY/68/Add.1).*

- I. Programme de travail pour 2007-2008 dans le domaine de l'énergie:
présentation générale et activités prévues
- II. Mandat du Comité de l'énergie durable
- III. Mandat du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante
d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles
- IV. Mandat du Groupe de travail du gaz
- V. Mandat du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»
- VI. Mandat du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon
- VII. Mandat du Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité
énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques
- VIII. Mandat du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie
de l'énergie fossile et des ressources minérales
- IX. Mandat du Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz
- X. Forum de la sécurité énergétique
- XI. Activités supprimées

I. PARTICIPATION

1. Le Comité de l'énergie durable a tenu sa quinzième session du 28 au 30 novembre 2006. Y ont participé 230 représentants des 38 États membres de la CEE suivants: Albanie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Monténégro, Norvège, Ouzbékistan, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. Des représentants de la Communauté européenne ont également participé à la session.
2. Des représentants des pays suivants ont participé à la session en vertu de l'article 11 du mandat de la Commission: Inde, Iran (République islamique d'), Koweït, Singapour et Soudan.
3. Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) étaient également représentés.
4. Les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ci-après étaient aussi représentées: Conseil de l'Europe, Conseil des régulateurs européens de l'énergie (CEER), Secrétariat de la Charte de l'énergie, Association européenne des gaz de pétrole liquéfiés (AEGPL), European Regulators' Group for Electricity and Gas (ERGEG), EUROSTAT, Comité international de pétrographie des charbons et de pétrologie organique (ICCP), Agence internationale de l'énergie (AIE/OCDE), Forum international de l'énergie, Association internationale du marché des émissions (IETA), International Sustainable Energy Organisation (ISEO), Organisation internationale de normalisation (ISO), Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), Partenariat pour l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, Union de l'industrie électrique (Eurelectric), Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (WBCSD), Institut mondial du charbon (WCI), Union mondiale pour la nature (IUCN) et Conseil mondial de l'énergie (CME).
5. Le Président du Comité de l'énergie durable a ouvert la session, en donnant des précisions sur les modalités et les orateurs prévus pour la séance d'ouverture consacrée aux exposés d'orientation. Il a rappelé qu'un nouveau Secrétaire exécutif de la CEE avait été nommé en février 2006 en la personne de M. Marek Belka.
6. Dans son allocution, le Secrétaire exécutif, M. Marek Belka, a évoqué le défi qui consistait à assurer à la fois un approvisionnement sûr en énergie à des prix raisonnables et la protection de l'environnement, non seulement en principe, mais aussi dans la pratique et dans la durée. Les marchés et les industries de l'énergie de la région de la CEE se trouvaient aujourd'hui à un carrefour devant faire face à un profond changement dont les éléments moteurs étaient notamment l'opinion publique, les gouvernements et le marché lui-même. M. Belka a demandé aux représentants d'examiner comment la tribune neutre offerte par la CEE pourrait continuer d'être mise à profit pour traiter certains des problèmes actuels liés à l'énergie et quel serait le meilleur moyen de réduire les tensions entre les États membres au sujet de la sécurité

énergétique. Dans cette optique, il faudrait que les pays de la CEE réaffirment leur attachement à un large dialogue intergouvernemental sur les principes régissant les relations et les échanges commerciaux dans le domaine de l'énergie, sur la sécurité énergétique et sur le développement énergétique durable.

II. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/ENERGY/67.

7. Le Comité a adopté son ordre du jour.

III. BUREAU DE LA SESSION (point 2 de l'ordre du jour)

8. Les membres du Bureau ont été élus comme suit: Président: M. Jean-Christophe Füg (Suisse); Vice-Présidents: M. Renaud Abord-de-Chatillon (France), M. Sergei Mikhailov (Fédération de Russie), M. Laszlo Molnar (Hongrie), M. Nick Otter (Royaume-Uni), M^{me} Barbara McKee (États-Unis d'Amérique) et M. Alexandru Sandulescu (Roumanie).

9. Le Président sortant, M. Laszlo Molnar, a été remercié pour son importante contribution et sa participation active.

IV. MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME DE LA CEE ET QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SOIXANTE ET UNIÈME SESSION DE LA COMMISSION RELATIVES AUX ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE (point 3 de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/ENERGY/2006/1.

10. Ce point de l'ordre du jour a été examiné en même temps que le point 13 relatif au programme de travail.

11. Le Directeur de la Division de l'énergie durable a informé le Comité du résultat du récent processus de réforme de la CEE, notamment des décisions prises par la Commission à sa réunion informelle spéciale de décembre 2005, avec l'adoption du Plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1), ainsi qu'à sa soixante et unième session, en février 2006 (E/2006/37-E/ECE/1444). Les conséquences de la réforme pour le Comité de l'énergie durable sont décrites aux paragraphes 52 et 53 du document E/ECE/1434/Rev.1.

12. Le Directeur a informé ensuite le Comité des questions découlant de la soixante et unième session de la Commission, telles qu'elles étaient présentées dans le document consacré à ce point (ECE/ENERGY/2006/1).

13. Le Comité:

a) *A pris note avec satisfaction* de l'exposé présenté sur la question;

b) *S'est félicité* du résultat de la réforme, qui mettait en évidence le soutien politique apporté par les pays membres de la CEE aux activités touchant l'énergie durable dans le cadre de l'organisation;

c) *A pris acte* de la demande faite au Comité, dans le Plan de travail pour la réforme de la CEE, de rationaliser ses activités et d'améliorer sa coopération avec d'autres organisations concernées, en particulier l'Agence internationale de l'énergie et la Charte de l'énergie;

d) *A pris acte également* de la demande faite au Comité, dans le Plan de travail pour la réforme de la CEE, de renforcer ses activités dans les domaines de l'efficacité énergétique, d'une production d'énergie moins polluante, de la sécurité énergétique et de la diversification des sources d'énergie, en tenant compte des préoccupations relatives à l'environnement, et d'accorder une attention particulière à sa coopération avec le Comité des politiques de l'environnement, le Comité des transports intérieurs et le Comité du bois.

**V. LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE: RISQUES NOUVEAUX ET ATTÉNUATION
DE CES RISQUES, SYNTHÈSE DE LA SITUATION MONDIALE; RAPPORT
SUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE DANS LE MONDE ET LA RÉGION
DE LA MER CASPIENNE ET EXAMEN DES TRAVAUX
DU FORUM DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE
(point 4 de l'ordre du jour)**

Documentation: ECE/ENERGY/2006/2 et ECE/ENERGY/2006/3.

14. L'énergie et la sécurité énergétique sont des domaines d'action qui préoccupent de plus en plus les pays membres de la CEE. Cependant, malgré l'attention croissante de la population et l'intensification des efforts déployés par les pays pour parvenir à une communauté de vues sur les risques qui pèsent sur la sécurité énergétique et sur les stratégies d'atténuation de ces risques, il existe toujours de vastes divergences entre les États membres de la CEE concernant des aspects essentiels de la sécurité énergétique, y compris leurs causes et les mesures correctives à adopter. Soucieux de renforcer le dialogue entre les États membres et de favoriser la convergence possible de vues sur la sécurité énergétique dans la région, le Comité de l'énergie durable aborde régulièrement cette question depuis 1998, notamment par le biais de réunions de haut niveau, de la publication de CD-ROM et du Forum de la sécurité énergétique créé en 2003 pour mieux sensibiliser au problème le secteur privé, les industries de l'énergie et les milieux financiers. Sous les auspices du Forum de la sécurité énergétique, trois études ont été demandées à d'éminents spécialistes des questions de sécurité énergétique et plusieurs ateliers ont été organisés pour débattre des conclusions et des recommandations issues de ces études. De même, un rapport sur la contribution de la région de la mer Caspienne à l'atténuation des risques pour la sécurité énergétique à l'échelle mondiale a été établi sur la base des contributions de pays de la région de la mer Caspienne, d'une réunion de haut niveau et d'un séminaire.

15. L'objet de la présente session annuelle du Comité était de faire le point des conclusions et recommandations issues des travaux accomplis jusqu'alors sur la sécurité énergétique et de décider d'un futur programme de travail dans ce domaine.

16. Une première séance de haut niveau a été consacrée au rôle déterminant que pouvaient jouer des politiques rationnelles de gestion durable de l'énergie pour la sécurité énergétique, ainsi qu'aux questions et aux perspectives en la matière dans la région de la CEE. Des exposés d'orientation ont été présentés par M. Claude Mandil, Directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie, M. Andrey Reus, Vice-Ministre russe de l'industrie et de l'énergie, et M. Stanislav Tsygankov, Directeur du Département des affaires internationales de la compagnie Gazprom. Exposés et débats ont permis d'attirer l'attention sur les principaux problèmes

mondiaux liés à l'énergie et sur le caractère non durable de la stratégie énergétique actuellement suivie au niveau mondial, mais qu'une intervention rapide des pouvoirs publics pouvait infléchir. Les principaux problèmes mis en évidence ont été l'insuffisance et le manque de fiabilité des approvisionnements en énergie à des prix abordables et les atteintes à l'environnement résultant du niveau toujours plus élevé de la consommation d'énergie. Il a été jugé nécessaire que les pouvoirs publics interviennent dans un certain nombre de domaines clefs, notamment en encourageant l'investissement pour accroître la capacité, en améliorant l'efficacité énergétique, en incitant à recourir davantage aux combustibles non fossiles, en assurant une diversité énergétique suffisante, en améliorant la transparence des données et en soutenant l'offre intérieure de pétrole et de gaz dans les pays importateurs nets d'énergie. Les discussions ont ensuite mis en lumière le fait que la politique énergétique russe avait un effet déterminant non seulement sur la situation et l'environnement énergétiques du pays, mais aussi sur ceux des partenaires de la Fédération de Russie dans le secteur du commerce des produits énergétiques, c'est-à-dire la plupart des pays membres de la CEE.

17. La deuxième partie de la séance d'ouverture consacrée à la sécurité énergétique, organisée sous la forme d'une table ronde, a consisté à procéder à un tour d'horizon mondial des risques nouveaux apparus dans ce domaine et des moyens de les atténuer, et à examiner le rôle que pourrait jouer la région de la mer Caspienne dans la réduction de tels risques et les conclusions et recommandations formulées pour améliorer le commerce et la coopération dans le domaine de l'énergie dans la région.

18. En introduction à cette table ronde, le Directeur de la Division de l'énergie durable a passé en revue les travaux réalisés par le Forum de la sécurité énergétique pendant les trois ans du mandat qui avait été confié à cet organe et qui était arrivé à expiration en novembre 2006, y compris l'Étude sur les risques pour la sécurité énergétique et l'atténuation de ces risques dans un contexte mondial et le Rapport sur la sécurité énergétique dans le monde et la région de la mer Caspienne. Une série d'options ont ensuite été présentées concernant les activités intergouvernementales que le Comité pourrait entreprendre par la suite dans le domaine de la sécurité énergétique, et les représentants ont été invités à examiner et adopter des recommandations à ce sujet. La table ronde réunissait des représentants du Moscow International Petroleum, du secrétariat de la Charte de l'énergie, de la Commission azerbaïdjanaise des douanes, du Ministère iranien du pétrole et du groupe Aon.

19. De plus amples détails sur les exposés présentés à cette occasion sont disponibles sur le site Web de la CEE, à l'adresse suivante: <http://www.unece.org/ie/se/com.html>.

20. Le Comité:

a) *A pris note avec satisfaction* des exposés que les principaux orateurs et les invités à la séance de haut niveau ont présentés au sujet des perspectives énergétiques mondiales, de la sécurité énergétique et des politiques en matière d'énergie durable dans la région de la CEE;

b) *A exprimé sa satisfaction* aux membres du Forum de la sécurité énergétique, aux auteurs et aux experts nationaux pour l'Étude sur les risques pour la sécurité énergétique et l'atténuation de ces risques dans un contexte mondial et le Rapport sur la sécurité énergétique dans le monde et la région de la mer Caspienne;

c) *S'est félicité* des conclusions et recommandations de l'Étude sur les risques pour la sécurité énergétique et l'atténuation de ces risques dans un contexte mondial et du Rapport sur la sécurité énergétique dans le monde et la région de la mer Caspienne, notamment en ce qui concerne le développement de la coopération internationale pour la sécurité énergétique sous les auspices de la CEE;

d) *A noté* que le Plan de travail pour la réforme de la CEE prévoyait que le Comité de l'énergie durable renforce ses activités notamment dans les domaines de la sécurité énergétique et de la diversification des sources d'énergie;

e) *A recommandé* que le Comité engage une large concertation intergouvernementale sur les aspects techniques de la sécurité énergétique dans un ou plusieurs des domaines suivants:
a) mise en commun des données et des informations et augmentation de la transparence;
b) investissement dans les infrastructures et financement; c) cadre juridique, réglementaire et politique; d) harmonisation des normes; e) recherche, développement et déploiement de nouvelles technologies; f) protection des investissements/des itinéraires de transit et partage des charges;

f) *A décidé* que la concertation technique renforcée sur la sécurité énergétique aurait lieu pendant les sessions annuelles du Comité, avec la participation de représentants des gouvernements, d'entreprises du secteur de l'énergie des milieux financiers et des organisations internationales compétentes;

g) *A décidé*, conformément au Plan de travail pour la réforme de la CEE, de demander à la Commission des indications d'ordre stratégique sur les aspects à envisager en priorité dans le cadre de la concertation technique renforcée sur la sécurité énergétique à la session annuelle suivante du Comité de l'énergie durable;

h) *A exprimé sa gratitude* au Forum de la sécurité énergétique, à son comité exécutif, à ses membres et aux organismes d'appui pour le précieux concours apporté par le Forum à la coopération internationale dans le domaine de l'énergie pendant les trois dernières années;

i) *A décidé* de proroger d'un an le mandat du Forum de la sécurité énergétique (ENERGY/2004/2) à seule fin d'achever les activités entreprises en 2003-2006;

j) *A demandé* au secrétariat de publier en 2007 l'Étude sur les risques pour la sécurité énergétique et l'atténuation de ces risques dans un contexte mondial et le Rapport sur la sécurité énergétique dans le monde et la région de la mer Caspienne, en tant que publications des Nations Unies en anglais, français et russe.

**VI. L'ÉNERGIE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LA
RÉGION DE LA CEE ET CONTRIBUTION AU CYCLE 2006-2007
DE LA COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
(point 5 de l'ordre du jour)**

Documentation: ECE/ENERGY/2006/11.

21. Les thèmes mis en avant par la Commission du développement durable au cours de son deuxième cycle biennal (2006-2007) et de ses quatorzième et quinzième sessions sont les suivants: l'énergie au service du développement durable, le développement industriel,

la pollution atmosphérique/l'atmosphère et les changements climatiques. Toutefois, il est désormais reconnu que ces différentes questions sont toutes liées à celle de l'énergie au service du développement durable.

22. Le débat a commencé par un bref rappel de la contribution du Comité de l'énergie durable de la CEE à la quatorzième session de la Commission, tenue à New York du 1^{er} au 12 mai 2006. Les intervenants ont ensuite abordé la question du développement énergétique durable, considérée du point de vue des gouvernements et du secteur privé. La quinzième session de la Commission du développement durable (New York, 30 avril-11 mai 2007) et la réunion intergouvernementale préparatoire qui la précéderait (New York, 26 février-2 mars 2007) ont fait l'objet d'une présentation succincte. Il a été noté que la quinzième session de la Commission était une session directive qui s'inscrivait dans le cadre du cycle biennal en cours et qui mettrait l'accent sur les diverses options et mesures susceptibles d'accélérer l'application dans les domaines de l'énergie au service du développement durable, du développement industriel, de la pollution atmosphérique/de l'atmosphère et des changements climatiques. Un exemplaire du document établi par la CEE, récapitulant les options définies dans la région de la CEE, les mesures pratiques appliquées avec succès dans la région et celles qui ont été recommandées et mises en œuvre par les gouvernements, a été diffusé auprès des représentants. Il a été noté que ce document avait été transmis à New York en vue de l'intégrer éventuellement dans le rapport du Secrétaire général à la Commission du développement durable à sa quinzième session.

23. Le Comité:

a) *A pris note avec satisfaction* des exposés et du débat sur le développement énergétique durable et sur le processus découlant des quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable;

b) *A également pris note* de la contribution du Comité de l'énergie durable à la quatorzième session de la Commission et du document à intégrer éventuellement dans le rapport du Secrétaire général à la Commission à sa quinzième session;

c) *S'est félicité* de ce que le Comité de l'énergie durable contribuera aussi bien aux travaux de la réunion intergouvernementale préparatoire qu'à ceux de la quinzième session de la Commission et *a noté* que les pays membres de la CEE avaient également été encouragés à contribuer à ces travaux;

d) *A noté en outre* qu'un rapport sur les travaux de la quinzième session de la Commission du développement durable serait présenté à la seizième session du Comité.

**VII. HARMONISATION MONDIALE DE LA TERMINOLOGIE DES RÉSERVES
ET RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES ET EXAMEN DES TRAVAUX DU
GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS CHARGÉ DE L'HARMONISATION
DE LA TERMINOLOGIE DE L'ÉNERGIE FOSSILE
ET DES RESSOURCES MINÉRALES
(point 6 de l'ordre du jour)**

24. Élaborée par la CEE, la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales (CCNU) est à la fois un outil d'harmonisation et un système simple,

fonctionnel et universellement applicable de classification et d'évaluation des réserves et des ressources énergétiques et minérales mondiales. Elle permet en outre de dégager une unité de vues au niveau international. Les activités visant à poursuivre la mise au point de la CCNU et à promouvoir, par ce moyen une harmonisation internationale de la terminologie de l'énergie fossile et des réserves et ressources énergétiques sont menées à bien par le Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales.

25. Une table ronde de haut niveau a été organisée pour faciliter un examen technique du rôle de la CCNU en tant qu'outil permettant d'améliorer l'efficacité dans le secteur des ressources à l'échelle mondiale. Le débat a porté sur les besoins mondiaux et locaux auxquels devaient répondre les classifications et définitions des ressources dans quatre grands domaines, à savoir les études énergétiques internationales, la gestion des ressources, les opérations commerciales et l'information financière, ainsi que sur les nombreux avantages procurés par un système de classification et un ensemble de définitions mondialement applicables. Il a été noté que, pour être efficaces, les marchés devaient être régis par des normes rigoureuses et que les marchés mondiaux, qui gagnaient en puissance, avaient besoin d'obéir à des règles mondiales. Ceux des capitaux et du pétrole étaient déjà mondiaux et celui du gaz suivrait avec le développement du gaz naturel liquéfié. Désormais en grande partie internationale, l'industrie des hydrocarbures bénéficierait d'une harmonisation de la terminologie. Les ressources énergétiques non classiques devenaient des sources essentielles d'approvisionnement et, avec certaines d'entre elles, la frontière entre les minéraux et l'énergie s'estompait. Cette proximité contribuerait à faire disparaître les barrières, qu'elles soient d'ordre politique, économique ou technique. La classification des énergies fossiles et des ressources minérales devait donc être revue.

26. Le Comité a examiné ensuite les activités et travaux accomplis en 2006 par le Groupe spécial d'experts et les activités prévues en 2007.

27. Le Comité:

a) *A pris note avec satisfaction* des exposés techniques et des débats très intéressants sur le sujet;

b) *A exprimé sa gratitude* au Bureau et aux membres du Groupe spécial d'experts pour leurs efforts constants visant à promouvoir une harmonisation mondiale de la terminologie de l'énergie fossile et des réserves et ressources minérales par le recours à la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales;

c) *A engagé* à faire de nouveaux progrès dans l'application de la résolution 2004/233 du Conseil économique et social, dans laquelle celui-ci invitait les États Membres de l'ONU, les commissions régionales de l'ONU et les organisations internationales à envisager de prendre des mesures propres à favoriser l'application de la CCNU à l'échelle mondiale;

d) *S'est félicité* de la coopération et de la collaboration de la CEE avec des pays non membres de la CEE, d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales, des organismes intergouvernementaux et des associations professionnelles, notamment l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le secrétariat du Forum international de l'énergie, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation

des pays exportateurs de pétrole (OPEP), l'American Association of Petroleum Geologists (AAPG), la Fédération européenne des géologues (FEG), le Committee for Mineral Reserves International Reporting Standards (CRIRSCO), le Conseil international des normes comptables (IASB), le Comité international des normes d'estimation (IVSC), la Société des ingénieurs du pétrole (SPE), le Conseil mondial de l'énergie (CME), le Conseil mondial du pétrole (CMP) et le secteur privé;

e) *A pris note avec satisfaction* du protocole d'accord conclu entre le Groupe spécial d'experts et la Société des ingénieurs du pétrole (SPE), aux termes duquel la SPE sera le groupe professionnel responsable de l'élaboration des spécifications et lignes directrices applicables à la CCNU en ce qui concerne le pétrole;

f) *A approuvé* le mandat du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales, tel que défini d'un commun accord par les membres (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. VIII);

g) *A donné son aval* au programme de travail du Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales pour 2007;

h) *A approuvé* la décision de proroger d'un an le mandat du Groupe spécial d'experts en vue de poursuivre la mise en œuvre de la résolution 2004/233 du Conseil économique et social;

i) *A demandé* au Groupe spécial d'experts d'étudier plus avant les possibilités de créer une structure de gouvernance répondant aux impératifs de stabilité à long terme et de fiabilité d'une terminologie fournissant une assise aux politiques et pratiques relatives à l'énergie et aux ressources minérales, par exemple sous la forme d'un centre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les ressources minérales.

**VIII. DÉBAT D'EXPERTS SUR LA RÉGLEMENTATION ET LES
INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ
ET EXAMEN DES TRAVAUX DU GROUPE SPÉCIAL
D'EXPERTS DE L'ÉLECTRICITÉ
(point 7 de l'ordre du jour)**

Documentation: ECE/ENERGY/2006/4.

28. Du fait de l'ouverture et de la libéralisation récentes des marchés de l'électricité et des restructurations qu'elles ont entraînées dans les industries et les entreprises de la région de la CEE, le caractère et la nature du secteur de l'électricité ont subi de profondes transformations. De nombreux problèmes urgents se sont alors posés, notamment en ce qui concerne les investissements, la réglementation, l'utilisation de combustibles de remplacement, la compétitivité, les rapports entre les marchés financiers et la réglementation, et les interactions entre diverses composantes du marché de l'électricité de la région de la CEE.

29. La région de la CEE dispose depuis longtemps d'un programme régional sur les questions relatives au secteur de l'électricité, dont l'objectif est de promouvoir le développement, l'interconnexion et l'intégration des secteurs de l'électricité de la région et d'aider les gouvernements à élaborer des politiques et réglementations nationales appropriées. Cependant,

aucune activité n'a été entreprise dans le domaine de l'électricité depuis la dernière session du Groupe spécial d'experts de l'électricité tenue en novembre 2003, faute de personnel permanent affecté au programme de travail sur l'énergie. Dès avant 2003, les travaux consacrés aux problèmes de l'électricité avaient été considérablement réduits à la suite des réformes de la CEE de 1997. Compte tenu de cette situation et de la nécessité d'étudier toutes les possibilités de mettre en œuvre le Plan de travail de 2005 pour la réforme de la CEE, le Comité de l'énergie durable s'est demandé s'il convenait de relancer le programme relatif à l'électricité et, dans l'affirmative, dans quels domaines spécifiques.

30. En vue de faire ressortir les problèmes les plus pressants qui se posent dans la région de la CEE au sujet de la réglementation et des investissements dans le secteur de l'électricité, et de choisir des questions clés auxquelles le Comité pourrait se consacrer dans le cadre de son futur programme de travail, il a été procédé à un débat d'experts avec la participation de cadres supérieurs et de hauts responsables gouvernementaux du secteur de l'électricité.

31. Le Comité:

a) *A exprimé sa gratitude* aux participants au débat d'experts sur la réglementation et les investissements dans le secteur de l'électricité pour leurs exposés très instructifs sur les grandes questions auxquelles le Comité pourrait se consacrer dans le cadre de son futur programme de travail;

b) *S'est félicité* de la participation de représentants des administrations publiques, de l'industrie de l'électricité, du secteur financier et des organisations internationales et fédérations industrielles concernées au débat d'experts et de la coopération qu'ils entendent apporter aux travaux futurs du Comité dans ce domaine;

c) *A noté avec intérêt* la contribution que les techniques de production propre d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles peuvent apporter au développement énergétique durable et à la sécurité énergétique;

d) *A noté en outre* que si la production propre d'énergie électrique à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles était techniquement prometteuse, d'importants obstacles liés aux politiques énergétiques, à la réglementation, aux institutions et à l'investissement entravaient encore la généralisation de ces techniques, objectif que le Comité pouvait raisonnablement envisager dans le cadre de son programme de travail;

e) *A décidé* de combiner ses travaux sur l'électricité et ses activités sur le charbon dans le contexte du développement durable en vue de créer un nouveau groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles;

f) *A approuvé* le projet de mandat du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. III);

g) *A demandé* au secrétariat de convoquer la première session du nouveau Groupe spécial d'experts, afin que celui-ci adopte son mandat, élise son bureau et élabore son programme de travail.

**IX. ATTÉNUATION DES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES
DE LA PRODUCTION ET DE L'UTILISATION DE CHARBON ET EXAMEN
DES TRAVAUX DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DU CHARBON
DANS LE CONTEXTE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DU
GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS DU MÉTHANE
PROVENANT DES MINES DE CHARBON
(point 8 de l'ordre du jour)**

Documentation: ECE/ENERGY/2006/5.

32. Du point de vue de la sécurité énergétique, le charbon présente de nombreux avantages: les réserves mondiales sont importantes et les sources d'approvisionnement diverses; des volumes importants proviennent de régions politiquement stables; les infrastructures mondiales sont bien développées; les sources nouvelles sont facilement exploitables; enfin, le charbon peut être stocké en toute sécurité. Sur le plan écologique cependant, le charbon présente des inconvénients qui, à long terme, pourraient avoir des incidences sur la sécurité énergétique. La part future du charbon dans l'approvisionnement énergétique dépendra de la rapidité avec laquelle les centrales thermiques existantes pourront être modernisées, des techniques d'exploitation propre du charbon qui pourront être appliquées, et de l'évolution des politiques relatives aux changements climatiques. Il existe de nombreux moyens pour atténuer les conséquences environnementales et sociales de l'utilisation du charbon, et en particulier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) résultant de sa production et de son utilisation.

33. Le rôle futur du charbon considéré du point de vue de la sécurité énergétique et du respect de l'environnement a fait l'objet d'un débat de haut niveau. Il a été procédé à un tour d'horizon des initiatives en cours dans le monde entier pour renforcer la sécurité énergétique et réduire l'incidence du charbon sur l'environnement, y compris le piégeage et le stockage du carbone, les technologies à émission zéro applicables aux combustibles fossiles, la liquéfaction et la gazéification du charbon et l'amélioration du rendement thermique de la combustion du charbon. Les discussions ont porté en outre sur la récupération et l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon et sur l'avenir de ce combustible en tant que source d'énergie exploitable à l'échelle mondiale dans l'optique d'un développement énergétique durable, tant dans les pays membres de la CEE que dans les pays non membres. Les activités du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon et le programme de travail pour 2007 ont également été examinés.

34. Au cours des discussions sur les activités et le programme de travail futur du Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable et compte tenu du débat antérieur sur l'électricité, le Comité s'est à nouveau penché sur le projet qui consistait à combiner les travaux de ce groupe et ceux du Groupe spécial d'experts de l'électricité pour constituer un groupe dont les activités porteraient essentiellement sur la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles. Il a été noté qu'une telle initiative permettrait également de mieux aligner le programme de travail correspondant sur celui d'autres organisations internationales.

35. Le Comité:

a) *A pris acte avec satisfaction* des exposés très instructifs présentés dans le cadre du débat de haut niveau et des échanges de vues qui ont suivi;

b) *A exprimé sa gratitude* au Bureau et aux membres du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon pour leurs travaux visant à promouvoir la récupération et l'utilisation du méthane provenant des mines de charbon et à concourir ainsi aux trois dimensions du développement durable, à savoir la prospérité économique, la protection de l'environnement et le développement social;

c) *A noté avec satisfaction* que le financement extrabudgétaire du programme continuait d'être assuré par un don de l'Agence des États-Unis pour la protection de l'environnement, et que la mise en œuvre du projet était en cours;

d) *S'est félicité* de la présentation d'un document de fond par le secrétariat au titre de la sixième tranche du Compte de l'ONU pour le développement, à l'appui des travaux supplémentaires entrepris en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel pour promouvoir la sécurité dans les mines de charbon;

e) *S'est félicité* de la coopération et de la collaboration de pays membres ou non de la CEE, d'autres institutions des Nations Unies et organisations internationales, d'organismes intergouvernementaux et d'associations professionnelles aux travaux du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation internationale du Travail, le Centre du charbon propre de l'Agence internationale de l'énergie et le Partenariat sur les débouchés du méthane;

f) *A approuvé* le mandat existant du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. VI) pour une période de deux ans;

g) *A noté avec satisfaction* les multiples techniques aujourd'hui disponibles pour utiliser le charbon et les autres combustibles fossiles d'une manière acceptable sur le plan environnemental et promouvoir ainsi simultanément la sécurité énergétique et des politiques énergétiques durables dans de nombreux pays membres de la CEE;

h) *A noté en outre* que si la production propre de charbon et d'autres combustibles fossiles afin de produire de l'énergie électrique était techniquement prometteuse, d'importants obstacles liés aux politiques énergétiques, à la réglementation, aux institutions et à l'investissement entravaient encore la généralisation de ces techniques, objectif que le Comité pouvait raisonnablement envisager dans le cadre de son programme de travail;

i) *A décidé* de combiner ses travaux sur le charbon dans le contexte du développement durable et ses activités sur l'électricité en vue de créer un nouveau groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles;

j) *A approuvé* le projet de mandat du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. III);

k) *A demandé* au secrétariat de convoquer la première session du nouveau Groupe spécial d'experts, afin que celui-ci adopte son mandat, élise son bureau et élabore son programme de travail.

**X. LE GAZ NATUREL, COMBUSTIBLE DU PRÉSENT, ET DÉFIS POUR
L'AVENIR; EXAMEN DES TRAVAUX DU GROUPE DE TRAVAIL
DU GAZ, DES GROUPES SPÉCIAUX D'EXPERTS
CORRESPONDANTS ET DU CENTRE DU GAZ
(point 9 de l'ordre du jour)**

36. La sécurité des approvisionnements en gaz naturel suscitant beaucoup moins d'inquiétudes que dans le cas du pétrole, le gaz naturel est aujourd'hui le combustible préféré. Avec l'augmentation rapide de la consommation de gaz naturel, de nombreux pays de la CEE deviennent beaucoup plus tributaires de leurs importations. Si cela ne pose pas de problèmes majeurs à court ou à moyen terme, il pourrait être difficile, à plus long terme, de satisfaire la demande car des investissements nouveaux et importants dans les infrastructures de production et de transport seront alors nécessaires.

37. Une série d'exposés suivis d'un débat ont porté sur l'avenir du gaz naturel dans la région de la CEE, les défis à relever pour l'industrie du gaz naturel, y compris les problèmes de transit de l'énergie, et les travaux futurs du Comité dans ce domaine.

38. Le Comité:

a) *A exprimé sa gratitude* aux orateurs qui, au titre de ce point de l'ordre du jour, ont présenté des exposés riches d'enseignements;

b) *S'est félicité* du niveau élevé de coopération internationale dont les questions relatives au gaz naturel font l'objet dans le cadre de la CEE, par l'intermédiaire du Groupe de travail du gaz, du Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz et du Centre du gaz;

c) *S'est félicité* de l'intérêt manifesté par le Groupe des Huit (G-8) dans sa déclaration sur la sécurité énergétique à l'échelle mondiale, lors de la réunion au sommet qu'il a tenue à Saint-Petersbourg en juillet 2006, pour le projet «Corridor bleu» de la CEE relatif à l'utilisation du gaz naturel pour le transport des marchandises;

d) *A noté avec satisfaction* la coopération intersectorielle du Comité de l'énergie durable avec le Comité des transports intérieurs concernant le projet «Corridor bleu» et les perspectives de collaboration dans ce domaine;

e) *A décidé* de proroger les mandats du Groupe de travail du gaz, du Centre du gaz de la CEE et du Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz;

f) *A approuvé* les mandats du Groupe de travail du gaz et du Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. IV et IX, respectivement);

**XI. EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE, DÉPENDANCE À L'ÉGARD DES IMPORTATIONS ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET EXAMEN DES TRAVAUX DU COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21» ET DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS POUR LA MISE AU POINT DE PROJETS D'INVESTISSEMENT DANS L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE D'ATTÉNUER LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
(point 10 de l'ordre du jour)**

Documentation: ECE/ENERGY/2006/6.

39. Alors que la sécurité énergétique et les changements climatiques sont des questions de plus en plus préoccupantes, l'efficacité énergétique occupe une place de choix dans les options politiques préconisées pour faire face au problème. Une série d'exposés, d'interventions et de débats ont mis en évidence la manière dont l'efficacité énergétique contribuera de plus en plus, à l'avenir, à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et, parallèlement, à l'amélioration de la sécurité énergétique. Les possibilités considérables d'amélioration de l'efficacité énergétique dans la région de la CEE ont été mentionnées et il a été jugé important, pour tirer parti de ces possibilités, de mettre en œuvre des méthodes d'action appropriées.

40. Le Comité a été informé de l'état d'avancement du projet «Efficacité énergétique 21» (EE21) qui, axé au départ sur le renforcement des capacités, la mise en place de cadres normatifs et la réforme des politiques à mener, concernait désormais la création de marchés, la mise au point de projets et la promotion des investissements. La nouvelle phase de ce projet (2006-2009) sera consacrée aux moyens de surmonter les obstacles au financement des projets d'efficacité énergétique par la création d'un fonds d'investissement spécial basé sur un partenariat public-privé et soutenu par le projet EE21. Il a été fait référence au document intitulé «Financement d'investissements dans l'efficacité énergétique pour lutter contre les changements climatiques – résumé du descriptif du projet», établi pour la session du Comité (ECE/ENERGY/2006/6).

41. Le Comité a fait le point des activités présentes et futures du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» et du Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques.

42. Le Comité:

a) *A pris acte avec satisfaction* des exposés et du débat qui a suivi, qui ont mis en lumière le rôle positif de l'efficacité énergétique dans le renforcement de la sécurité énergétique et, parallèlement, dans l'atténuation des changements climatiques dans les États membres, ainsi que l'utile contribution apportée à cet égard par le projet «Efficacité énergétique 21»;

b) *S'est félicité* de la coopération établie dans le domaine de l'efficacité énergétique avec les autres organisations internationales et institutions du système des Nations Unies, y compris la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Fonds pour l'environnement mondial, le PNUE, le PNUD, la Charte de l'énergie et l'Agence internationale de l'énergie;

c) *A exprimé sa gratitude* aux institutions nationales participantes, aux coordonnateurs nationaux et aux organismes d'appui pour leur contribution au financement, au cofinancement et au soutien «en nature» des activités menées dans le cadre du projet;

d) *A exprimé sa gratitude*, en particulier, à la Fondation pour les Nations Unies et au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux (FNU/FNUPI), au Ministère français des affaires étrangères et au Fonds français pour l'environnement mondial (MAE/FFEM), au Fonds pour l'environnement mondial du PNUE (FEM-PNUE) et à l'European Business Congress (EBC) pour le soutien financier;

e) *A donné son aval* au Plan de travail 2006-2009 pour le projet «Efficacité énergétique 21», approuvé par le Comité directeur à sa dix-septième session (ECE/ENERGY/WP.4/2006/6 et Add.1);

f) *A approuvé* les mandats du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» et du Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. V et VII, respectivement).

**XII. LE POINT SUR LES SERVICES CONSULTATIFS RÉGIONAUX,
Y COMPRIS LES ACTIVITÉS SOUS-RÉGIONALES,
DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE
(point 11 de l'ordre du jour)**

43. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Conseiller régional pour l'énergie, qui a décrit succinctement ses travaux et ses projets, lesquels avaient principalement pour cadre les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Plusieurs délégations ont fait de brefs exposés et sont intervenues pour souligner l'importance des services consultatifs fournis aux pays de cette région dans le domaine de l'énergie.

44. Le Comité:

a) *S'est déclaré satisfait* des travaux du Conseiller régional pour l'énergie et de sa contribution au programme de travail global du Comité;

b) *A pris acte avec satisfaction* des services consultatifs régionaux fournis au projet «Efficacité énergétique 21» et au projet relatif à l'utilisation rationnelle et efficace des combustibles et autres ressources énergétiques dans les pays de la Communauté d'États indépendants (CEI);

c) *S'est félicité* de la fourniture de services consultatifs régionaux aux coordonnateurs nationaux, aux autorités locales et aux ministères, en particulier dans le cadre des projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial du PNUE (FEM-PNUE) au Bélarus, dans la Fédération de Russie, au Kazakhstan et en Ukraine;

d) *S'est félicité* de l'élaboration, en collaboration avec le Groupe d'experts de haut niveau et le secrétariat de la Communauté économique eurasiennne (EurAsEC), d'un nouveau

projet visant à mettre au point une stratégie de développement du complexe des combustibles et de l'énergie dans les pays membres de l'EurAsEC;

e) *A demandé* qu'un rapport exhaustif sur les services consultatifs régionaux soit publié et présenté au Comité à sa seizième session.

**XIII. RÉUNION DU BUREAU ÉLARGI DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE
DURABLE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2005
(point 12 de l'ordre du jour)**

Documentation: ENERGY/2005/6.

45. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Président du Bureau. Après un débat, le Comité *a pris note* du rapport de la réunion (ENERGY/2005/6) et, en particulier, des conclusions et des recommandations qui y figuraient.

**XIV. PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA CEE DANS LE DOMAINE DE
L'ÉNERGIE POUR 2007-2008 ET SON ÉVALUATION BIENNALE
(point 13 de l'ordre du jour)**

**A. Évaluation du programme de travail pour l'exercice 2004-2005 (point 13 a)
de l'ordre du jour)**

Documentation: ECE/ENERGY/2006/9, annexe I.

46. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Conseiller principal du Secrétaire exécutif de la CEE, qui a décrit la manière dont le programme de travail de chacun des comités sectoriels de la CEE était défini, examiné en détail et évalué. L'attention des participants a été attirée sur l'évaluation du programme de travail du Comité pour l'exercice 2004-2005 (ECE/ENERGY/2006/9, annexe I). Il a été rappelé au Comité que la Commission exigeait des États membres qu'ils donnent leur avis sur les sous-programmes proposés (sous-programme 5 pour l'énergie), par l'intermédiaire du bureau des comités sectoriels respectifs. Le Comité tiendrait compte, selon que de besoin, des résultats de cette évaluation biennale pour le choix de ses activités futures.

47. Le Comité:

- a) *A pris acte avec satisfaction* de l'exposé présenté sur la question;
- b) *A noté* que le plan-programme biennal pour la période 2008-2009 avait été établi en collaboration avec le Bureau pour le sous-programme 5 concernant l'énergie durable, compte tenu de l'évaluation relative à l'exercice biennal 2004-2005;
- c) *A aussi noté* que son programme de travail devait faire l'objet d'une évaluation biennale;
- d) *A noté par ailleurs* qu'il était important de définir des «indicateurs de succès» appropriés pour pouvoir mesurer efficacement les progrès accomplis.

B. Examen du mandat révisé du Comité (point 13 b) de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/ENERGY/2006/12, annexe I.

48. Après examen du mandat révisé qui lui a été communiqué, le Comité:

a) *A adopté* son mandat révisé (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. II) et *a noté* que le Comité exécutif serait ensuite invité à approuver ce mandat.

C. Structure du Comité et de ses organes intergouvernementaux (point 13 c) de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/ENERGY/2006/8.

49. Après un débat, le Comité *a adopté* sa structure, avec les modifications suivantes: création du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles et suppression du Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable, du Groupe spécial d'experts de l'électricité et de l'Équipe spéciale mixte de l'énergie et de l'environnement sur la réforme des tarifs de l'énergie pour le développement énergétique durable.

D. Programme de travail, organes subsidiaires compris, et suite donnée par le Comité au Plan de travail pour la réforme de la CEE (point 13 d) de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/ENERGY/2006/9 et ECE/ENERGY/2006/12.

50. Le secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et a noté que le Comité examinerait et adopterait son programme de travail pour 2007-2008, ainsi que ceux de ses organes subsidiaires, en tenant compte des discussions qui avaient eu lieu et des décisions qui avaient déjà été prises au titre de chaque élément du programme.

51. Le Comité:

a) *A adopté* son programme de travail pour 2007-2008 (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. I);

b) *A recommandé* que le Comité engage une large concertation intergouvernementale sur la sécurité énergétique dans un ou plusieurs des domaines suivants: a) mise en commun des données et des informations et augmentation de la transparence; b) investissement dans les infrastructures et financement; c) cadre juridique, réglementaire et politique; d) harmonisation des normes; e) recherche, développement et déploiement de nouvelles technologies; f) protection des investissements/des itinéraires de transit et partage des charges;

c) *A décidé* que la concertation technique renforcée sur la sécurité énergétique aurait lieu pendant les sessions annuelles du Comité, avec la participation de représentants des gouvernements, d'entreprises du secteur de l'énergie, des milieux financiers et des organisations internationales compétentes;

d) *A décidé*, conformément au Plan de travail pour la réforme de la CEE, de demander à la Commission des indications d'ordre stratégique sur les aspects à envisager en priorité dans

le cadre de la concertation technique renforcée sur la sécurité énergétique à la session annuelle suivante du Comité de l'énergie durable;

e) *A décidé* de proroger d'un an le mandat du Forum de la sécurité énergétique (ENERGY/2004/2) afin d'achever les activités entreprises en 2003-2006;

g) *A décidé* de combiner ses travaux sur le charbon dans le contexte du développement durable et ses activités sur l'électricité et de créer un nouveau groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles;

h) *A approuvé* le projet de mandat du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles (ECE/ENERGY/68/Add.1, sect. III);

i) *A décidé* de supprimer le Groupe spécial d'experts du charbon dans le contexte du développement durable, le Groupe spécial d'experts de l'électricité et l'Équipe spéciale mixte de l'énergie et de l'environnement sur la réforme des tarifs de l'énergie pour le développement énergétique durable;

j) *A donné son aval* au Plan de travail 2006-2009 pour le projet «Efficacité énergétique 21» (ECE/ENERGY/WP.4/2006/6/Add.1), approuvé par le Comité directeur à sa dix-septième session (ECE/ENERGY/WP.4/2006/6).

E. Calendrier provisoire des réunions pour 2007 (point 13 e) de l'ordre du jour)

Documentation: ECE/ENERGY/2006/10.

52. Le Comité *a adopté* son calendrier des réunions révisé, y compris le calendrier des réunions de ses organes subsidiaires, tel qu'il figure dans l'annexe et *a noté* que sa seizième session aurait lieu pendant la semaine du 26 au 30 novembre 2007, en même temps qu'une réunion sur la sécurité énergétique et que la première session du nouveau Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles. Il *a également* noté que les dates de la troisième session du Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon avaient été modifiées (2-4 avril).

XV. COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC D'AUTRES ORGANISMES (point 14 de l'ordre du jour)

A. Comités sectoriels de la Commission (point 14 a) de l'ordre du jour)

53. Le Comité *s'est félicité* de la coopération avec:

a) *Le Comité des politiques de l'environnement*

- Dans l'élaboration de contributions à la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui aurait lieu à Belgrade du 10 au 12 octobre 2007, notamment de documents des catégories I et II relatifs aux activités menées dans les domaines de l'efficacité énergétique et du méthane provenant des mines de charbon, respectivement;
- Dans l'élaboration des contributions régionales de la CEE aux quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable;

- En ce qui concerne le questionnaire destiné au processus de consultation sur les questions visées par les Lignes directrices d'Almaty relatives à la Convention d'Aarhus;

Le Comité *a noté avec satisfaction* les informations communiquées au sujet de la Convention d'Aarhus et des Lignes directrices d'Almaty et *a approuvé* le fait que le secrétariat de la CEE réponde, en son nom, uniquement aux questions factuelles du questionnaire;

- b) *Le Comité des transports intérieurs* pour le projet «Corridor bleu»: utilisation du gaz naturel comme carburant pour le transport transfrontière de marchandises (voir le paragraphe 38 c) ci-dessus);
- c) *La Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance* pour l'exécution en commun du projet du Compte pour le développement de l'Assemblée générale, concernant la gestion de la qualité de l'air et l'application de techniques non polluantes de combustion du charbon en Asie centrale (CAPACT);
- d) *Le Comité du bois* pour l'utilisation du bois comme source d'énergie renouvelable;

Le Comité *a pris note avec satisfaction* des informations communiquées au sujet a) du séminaire conjoint CEE/FAO sur les industries de l'énergie et de produits forestiers, qui s'est tenu à Rome en octobre 2006 et à l'occasion duquel le projet «Efficacité énergétique 21» a été présenté et des contacts ont été établis avec les réseaux forestiers, et b) de l'atelier sur la mobilisation des ressources en bois, qui serait organisé à Genève les 11 et 12 janvier 2007. Le Comité a pris note des possibilités de coopération et de collaboration qui se présenteraient à l'avenir et s'en est félicité.

B. Autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales et milieux économiques (point 14 b) de l'ordre du jour)

54. Il n'a pas été possible, faute de temps, d'examiner ce point de l'ordre du jour, mais plusieurs des interventions prévues peuvent être consultées sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/ie/se/com.html>).

55. Le Comité *a pris note avec satisfaction* de la coopération avec d'autres organisations internationales et non gouvernementales et s'est prononcé en faveur d'un développement de la coopération selon les circonstances, en particulier avec les organisations mentionnées expressément dans le Plan de travail pour la réforme de la CEE, notamment l'Agence internationale de l'énergie et le secrétariat de la Charte de l'énergie.

XVI. QUESTIONS DIVERSES
(point 15 de l'ordre du jour)

56. Il n'y a eu aucune question à examiner au titre de ce point.

XVII. ADOPTION DU RAPPORT
(point 16 de l'ordre du jour)

57. Le Comité *a décidé* que le rapport sur les travaux de la session serait rédigé en concertation avec les membres du Bureau et approuvé par le Bureau, puis distribué aux pays.

ANNEXE

CALENDRIER RÉVISÉ DES RÉUNIONS DU COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE ET DE SES ORGANES D'EXÉCUTION EN 2007

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

- Comité de l'énergie durable, seizième session, 26-30 novembre, Genève (y compris une réunion sur la sécurité énergétique et la première session du Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles)
- Groupe spécial d'experts chargé de l'harmonisation de la terminologie de l'énergie fossile et des ressources minérales, quatrième session, 17-19 octobre, Genève
- Groupe spécial d'experts de la production moins polluante d'électricité à partir du charbon et d'autres combustibles fossiles, réunion préparatoire, 19 mars, Genève
- Groupe spécial d'experts du méthane provenant des mines de charbon (y compris l'Équipe spéciale des avantages économiques découlant de l'amélioration de la sécurité dans les mines de charbon grâce à l'extraction et l'exploitation du méthane de ces mines), troisième session, 2-4 avril, Genève

COMITÉ DIRECTEUR DU PROJET «EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE 21»

- Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21», dix-huitième session, et Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, neuvième session, 30 mai-1^{er} juin, Genève
- Groupe spécial d'experts des investissements dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques, dixième session, 20 et 21 septembre, Genève

GROUPE DE TRAVAIL DU GAZ

- Groupe de travail du gaz, dix-septième session, 23 et 24 janvier, Genève
- Groupe spécial d'experts de la fourniture et de l'utilisation du gaz, huitième session, 25 janvier, Genève

CENTRE DU GAZ

- Conseil d'administration du Centre du gaz, 22 janvier, Genève
- Équipe spéciale des conduites de transport de gaz, troisième session, février/mars
- Équipe spéciale de l'application des directives de l'UE sur le gaz, treizième session, mars
- Atelier sur les questions de production et de traitement du gaz, mars/avril
- Équipe spéciale du projet GATE 2010 (Transport et tarifs), dix-septième session, avril
- Douzième Conférence de haut niveau sur la production de gaz et le gaz naturel liquéfié, avril/mai
- Comité technique de la base de données, juin
- Équipe spéciale des conduites de transport de gaz, quatrième session, juin
- Équipe spéciale de l'application des directives de l'UE sur le gaz, quatorzième session, octobre
- Équipe spéciale du projet GATE 2010 (Transport et tarifs), dix-huitième session, novembre
- Comité technique de la base de données, novembre
